

DROIT DES ELUS : ABSENCES FORMATIONS & DÉPLACEMENTS »

Notre organisation territoriale compte 18 582 communes de moins de 500 habitants, 6872 communes de 500 à 999 habitants, 6854 communes de 1000 à 3500 habitants, 985 de 3500 à 5000 habitants, 1186 communes qui comptent entre 5000 et 9999 habitants.

La part des grosses communes est résiduelle : 543 communes de 10 000 à 20 000 habitants, 344 communes de 20 000 à 49 999 habitants, 89 seulement de 50 000 à 99 999 âmes et 42 de plus de 100 000 habitants.

Soit au total 35 497 communes.

35 497 Maires, avec un taux de renouvellement de 40% lors des dernières municipales de 2020.

Soit 14 198 « nouveaux » maires qui ont embrassé ce sacerdoce.

Devenir élu local implique bien souvent de bouleverser son quotidien, de chambouler son équilibre et de prioriser ses choix.

Il faut concilier vie personnelle, vie professionnelle et vie politique.

Pour cela, le droit français a prévu une série de droits qui sont conférés aux élus locaux, qu'ils soient Maires, conseillers municipaux, conseillers départementaux... des droits leurs sont acquis.

L'objectif de la formation est de dresser un panorama de ces droits sous le prisme des absences, de la formation et de la prise en charge de certains frais de déplacements, afin de permettre à l'élu d'avoir un mandat plus confortable et moins stressant.

Public visé

- Elus locaux
- Directeurs de Cabinet / chef de cabinet
- Collaborateurs d'élus
- Cadres supérieurs de la fonction publique
- Cadres supérieurs du secteur privé
- Candidats à une élection.

Prérequis

La formation ne nécessite aucun prérequis et repose sur une démarche volontaire.

Axes de compétences visés

- Améliorer sa connaissance du statut de l' élu local
- Identifier ses droits et les mobiliser utilement.

Profil de l'intervenant

Avocat – Chargé de mission – collaborateur d' élu – Elu_ DGS

Objectifs de formation

- *Analyser quels sont les dispositifs légaux existants qui permettent à l' élu de concilier sa vie professionnelle et l' exercice de son mandat local afin qu' il puisse les mobiliser et exercer sereinement la mission d' intérêt général qui lui a été confiée.*
- *Déterminer quels sont les droits à la formation qui sont mobilisables par l' élu local et leur mode de financement, afin lui permettre de les mobiliser afin d' améliorer ses connaissances ou se réorienter en fin de mandat.*

- *Sensibiliser les élus locaux sur la réglementation en matière de remboursement de frais afin de lui permettre de faire valoir ses droits en évitant les écueils du détournement de fonds public et la mise en cause pénale de l' élu.*

Programme

1. CONCILIER VIE PROFESSIONNELLE ET MANDAT LOCAL

- Les autorisations d'absence pour exercer son mandat
- Le crédit d'heures
- Garanties accordées au salarié dans l'exercice de son mandat

2. MAITRISER ET COMPRENDRE LE DROIT A LA FORMATION DES ELUS

- Droit à la formation des élus locaux en application de la loi de 1992
- Le DIFE
- Frais pédagogiques de formation
- Frais de déplacement de formation
- La DPEL

3. MAITRISER ET COMPRENDRE LES REMBOURSEMENTS DE FRAIS DES ELUS

- Le remboursement des frais nécessités par l'exécution d'un mandat spécial, ou frais de mission,
- le remboursement des frais de déplacement des membres du conseil municipal
- le remboursement des frais de déplacement des membres des conseils ou comités d'EPCI,
- le remboursement des frais d'aide à la personne des élus municipaux et intercommunaux,
- le remboursement des frais exceptionnels d'aide et de secours engagés personnellement par les élus,

- l'octroi de frais de représentation aux maires,
- le remboursement des frais de déplacement des élus départementaux et régionaux.

Modalités pédagogiques

La démarche articule théorie et pratique à l'aide de mise en situation et de de QCM.

Modalités d'évaluation

Présence sur l'intégralité du programme, compréhension de la méthode et des possibilités de mise en pratique à son poste.

Moyens pédagogiques

Supports pédagogiques de l'intervenant

Modalités pratique

- **Durée** | 4 heures de formation
- **Date** | à définir
- **Modalités de formation** | Formation en présentiel, groupe de 15 personnes maximum
- **Niveau** | Initiation – 1^{er} niveau
- **Tarif** | Prix unitaire 320€ HT/ élu. Taux horaire : 80€ ht/ Heure. Dégressivité : 70€ Ht/ heure / élu à partir de 7 élus.



Version 01 du 30/01/2025 rédacteur : DMC – Validation : Yoann MARIE